

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES IMPACTÉES par le mouvement des « Gilets Jaunes »



05 56 79 5000

contact@bordeauxgironde.cci.fr

www.bordeauxgironde.cci.fr

0 805 950 006

economie33@cm-bordeaux.fr

www.artisans-gironde.fr

SOUTIEN RENFORCÉ AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS

La CCI Bordeaux Gironde et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat créent ensemble une « task force » pour accompagner les commerçants et artisans impactés par le mouvement des « Gilets Jaunes ». Objectif, aller à leur rencontre pour leur permettre de bénéficier des dispositifs immédiatement mobilisables. Une initiative qui s'inscrit dans un plan d'actions plus large visant à retrouver une dynamique économique.

Difficile de chiffrer l'impact du mouvement mais selon l'étude réalisée par la CCI Bordeaux Gironde, on estime à 51% en moyenne la perte d'activité le samedi. Depuis sa mise en place, 80 commerces ont ainsi fait appel à la cellule de crise pour des difficultés de trésorerie principalement. Une situation qui touche aussi bien les commerçants, restaurateurs ou hôteliers que les artisans dans et hors de la Métropole.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE SUR LE TERRAIN

Face à cette situation qui ne s'améliore pas dans une période considérée comme « la plus faste de l'année », la CCI Bordeaux Gironde et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ont souhaité amplifier leur présence sur le terrain à un moment où « *on menace celles et ceux qui créent de la richesse et des emplois* » expliquent Patrick SEGUIN et Nathalie LAPORTE qui président les deux organismes consulaires.

Il s'agit véritablement de les orienter et de leur faciliter les démarches auprès de l'URSSAF, des Impôts, ou autres organismes d'Etat et d'apporter un soutien concret. « *Jusqu'à présent, ils devaient nous appeler, aujourd'hui nous nous déplaçons vers eux car ils en ont besoin* » rajoutent-ils. Sur rendez-vous ou via du porte à porte, ces conseillers vont partir à la rencontre de celles et ceux qui en feront la demande.

RETROUVER LA CLIENTÈLE GRÂCE À UN ÉVÉNEMENT «COMMERCIAL» MAJEUR

En parallèle, une réflexion est engagée avec différents partenaires pour créer un grand rendez-vous « commercial » favorisant le retour de la clientèle qui ne vient plus en ville. Un enjeu aux multiples facettes pour que le centre-ville puisse redevenir l'expression du bien-être. L'occasion de mettre en avant également les savoir-faire et la diversité de l'offre commerciale.

UN FONDS DE SOUTIEN

Enfin, les deux organismes consulaires apporteront leur contribution au fonds de soutien en cours de constitution.

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES SUITE AUX MOUVEMENTS DES « GILETS JAUNES »

Face aux conséquences économiques des blocages et des manifestations des « Gilets Jaunes », des mesures d'accompagnement sont mobilisables directement pour les entreprises confrontées à une baisse de chiffre d'affaires, une interruption d'activité ou à des travaux de réparation suite aux dégradations occasionnées lors des manifestations.

UNE CELLULE IMPACT «GILETS JAUNES»

La CCI Bordeaux Gironde (CCIBG) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale - délégation Gironde (CMAI33), vous informent et vous conseillent sur les démarches à faire auprès des différents organismes.

Les clés d'entrée

CCIBG

- une ligne directe : **05 56 79 5000**
- une adresse mail : contact@bordeauxgironde.cci.fr
- des référents coordinateurs en lien avec les entreprises en difficultés

CMAI33 :

- une ligne directe « SOS prévention pour les artisans » : 0 805 950 006 (appel gratuit)
- une adresse mail : economie33@cm-bordeaux.fr
- accompagnements et conseils sur les différentes démarches et mobilisation du Fonds de calamités de CMA France pour indemnisation sur les dégâts

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES SUITE AUX MOUVEMENTS DES «GILETS JAUNES»

- Etalement des échéances fiscales et sociales
- Mesure d'activité partielle
- Ouverture complémentaire le dimanche
- Indemnisation par les assurances
- Besoins de financements court terme
- Octroi ou maintien de crédits bancaires
- Médiation du crédit
- Fonds de calamités Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- CIP (Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises)
- Permanences Expert
- APESA 33
- Entraide et entrepreneurs

ANNEXES

- Un courrier type pour solliciter la bienveillance de l'URSSAF, SSI, DRFIP, DIRECCTE... si vous rencontrez des difficultés pour honorer certaines échéances,
- un courrier type pour solliciter une ouverture complémentaire le dimanche.

UN QUESTIONNAIRE À REMPLIR EN LIGNE PAR LE DIRIGEANT

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT MOBILISABLES POUR LES PROFESSIONNELS IMPACTÉS

ETALEMENT DES ÉCHÉANCES FISCALES ET SOCIALES

Les directions des finances publiques examineront, avec bienveillance et au cas par cas, les demandes d'étalement des délais de paiement des entreprises en capacité de démontrer que leur défaillance résulte directement d'un problème de trésorerie lié au mouvement des Gilets Jaunes.

Sont visées les échéances de la cotisation foncière des entreprises. Des délais pourront aussi être accordés pour le paiement des échéances sociales (pour les échelonnements des cotisations URSSAF, l'employeur doit avoir réglé ses cotisations salariales.).

Les services fiscaux et sociaux vous demanderont des éléments détaillés sur votre situation pour l'instruction de votre dossier, par exemple : Kbis, Bilan N-1, état de votre trésorerie, attestation Expert-Comptable, etc..

Contacts :

Urssaf Aquitaine / Sécurité sociale des indépendants

– Prise de [rendez-vous](#) et [courriel](#) en ligne

Médiateur de l'URSSAF :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf/urssaf-aquitaine/mediation.html>

Etalements des impôts (TVA, CFE...) à demander au drfip33@dgif.finances.gouv.fr

Modèle de lettre en annexe

MESURES D'ACTIVITÉ PARTIELLE

En raison des difficultés d'approvisionnement de nombreux magasins et commerces et du caractère exceptionnel pour l'activité économique des blocages et dégradations constatés, les entreprises peuvent solliciter la mise en place du chômage partiel pour éviter des licenciements du fait de la baisse d'activité. L'employeur perçoit une allocation financée conjointement par l'État et l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage. Pour une entreprise de 1 à 250 salariés, l'employeur percevra 7,74 € par heure chômée par salarié dans la limite de : 1000 heures par an et par salarié.

• Faites une simulation sur :

<http://www.simulateurap.emploi.gouv.fr>

• Vos démarches en ligne directement sur :

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

Contact et renseignements auprès de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine :

na-ud33.activite-partielle@direccte.gouv.fr

OUVERTURE COMPLÉMENTAIRE LE DIMANCHE

Au cas où les communes où sont situées les entreprises pénalisées par les conséquences du mouvement n'auraient pas mis en place de « dimanches du maire »* pour les activités ou professions concernées, les commerces pourront demander une autorisation d'ouverture pour les dimanches.

Les préfets de département qui vont examiner ces sollicitations de dérogation au repos dominical ont été invités, par le Ministère du Travail, à « un examen attentif et bienveillant des demandes ».

Modèle de lettre en annexe

INDEMNISATION PAR LES ASSURANCES

Pour une prise en charge par leur assureur des dommages subis, les entreprises doivent impérativement effectuer une déclaration de dommages auprès des services de police ou de gendarmerie et transmettre ce procès-verbal à leur compagnie d'assurance.

Deux types de prise en charge peuvent être effectués en fonction de la couverture d'assurance des entreprises : dégâts aux biens (commerces, voitures, bâtiments) et perte d'exploitation liée ou non à des dégâts matériels (en fonction des garanties contractuelles).

L'indemnité versée au titre de la garantie des pertes d'exploitation est destinée à compenser la baisse du chiffre d'affaires. Elle permet de replacer l'entreprise dans la situation financière qui aurait été la sienne si le sinistre n'avait pas eu lieu.

Contactez votre assureur !

Informations : <https://www.ffa-assurance.fr/content/indemnisation-des-degats-provoques-par-des-violences-urbaines?parent=79&lastchecked=155>

Modèle de lettre en annexe

BESOINS DE FINANCEMENT DE COURT TERME

En cas de difficultés de trésorerie, les entreprises peuvent solliciter leur établissement bancaire qui a reçu de la Fédération bancaire française, par un courrier du 30 novembre dernier adressé à ses adhérents, une invitation à examiner avec « la plus haute bienveillance » les demandes de recherche de solutions de financement de court terme.

OCTROI OU MAINTIEN DE CRÉDITS BANCAIRES

Pour faciliter l'octroi ou le maintien de crédits bancaires, les entreprises peuvent solliciter des établissements de BPI France dans leur région une garantie plus importante sur leurs crédits renforcement de la trésorerie (passage de 40 à 70%). D'autres mesures ont été également actées : la pérennisation du préfinancement du CICE 2018 et le report d'échéances dans le remboursement de prêts garantis par BPI France (demande à effectuer auprès de la banque de l'entreprise).

Contact : [BPI France direction régionale Bordeaux](#) - 05 56 48 46 46

MÉDIATION DU CRÉDIT

La Médiation du crédit est ouverte à toute entreprise, de toute taille et de tout secteur, qui rencontre des difficultés de financement avec ses partenaires bancaires ou qui subit les conséquences d'une réduction de garanties de la part d'un assureur-crédit.

Les 5 principaux motifs de saisine :

- dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit
- refus de rééchelonnement d'une dette
- refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...)
- refus de caution ou de garantie
- réduction de garantie par un assureur-crédit

Pour déposer son dossier en ligne :

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>

0810 00 12 10

FONDS DE CALAMITÉS CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Le fonds de calamités et des catastrophes naturelles est un fonds de secours, financé par la CMA France. Il est destiné à apporter une aide exceptionnelle aux artisans dont l'entreprise se trouve sinistrée suite à une catastrophe naturelle avérée ou un évènement exceptionnel.

Cette aide d'un montant maximum de 1500€, concerne principalement la perte de matériel (outil de travail ou locaux) liée à des dégâts ou dégradations.

Le dossier à constituer devra comporter :

- la dénomination et activité, emplacement géographique et situation de l'entreprise sinistrée,
- extrait de l'inscription au RM,
- nature du sinistre, constat des dégâts chiffrés (outil de travail, matériel et outillage, immobilier, stock, arrêt d'activité...) et évaluation du coût du sinistre,
- double de la déclaration à l'assureur et copie du contrat,
- pour chaque entreprise sinistrée, montant de l'aide demandée (maximum 1500 €),
- devis/factures des réparations nécessaires à la reprise d'activité,
- photos, coupures de presse s'il y a.

Suite au passage en commission CMA France, une réponse sera donnée dans un délai de trois mois.

Contact CMAI 33 : economie33@cm-bordeaux.fr
05 56 99 91 14

APESA 33 (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe)

Elaboré en 2013, le programme APESA est aujourd'hui déployé auprès des Tribunaux de commerce français et des structures d'expertise-comptable. **Il contribue au repérage des entrepreneurs en souffrance morale et leur propose systématiquement un soutien psychologique gratuit.**

Contact : contact33bordeaux@apesa-france.com
Mr Fournier : 05 56 01 81 71

CIP (CENTRE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES)

Objectif :

- Expliquer en toute confidentialité la nature et l'étendue de vos difficultés
- Être conseillé par des professionnels de la prévention pour :
 - faire face à vos prochaines échéances fiscales et sociales,
 - négocier avec vos fournisseurs et prestataires,
 - préparer une procédure amiable ou collective auprès du Tribunal de Commerce

Permanences : le **jeudi après-midi tous les 15 jours**, voir [l'agenda des permanences](#) sur le site de la CCIBG.

Entretien en **face à face**, de **30 minutes sur rendez-vous**. Solliciter un RdV au **05 56 79 52 91**.

PERMANENCES EXPERTS

CCIBG

- Expert-comptable : tous les lundis et mardis | 14h-17h | BORDEAUX (CCI)
- Avocat : tous les mercredis et jeudis | 14h-17h | BORDEAUX (CCI)
- Avocat spécialisé TIC : 3ème vendredi du mois | BORDEAUX (CCI)
- Médiateur : tous les mardis | 9h-12h | BORDEAUX (CCI)

contact : entreprendre@bordeauxgironde.cci.fr - 05 57 25 40 00

CMAI33

Sur demande « bon de consultation » gratuit pour un entretien avec un expert comptable et/ou avocats spécialisé. **Contact** : economie33@cm-bordeaux.fr – 05 56 99 91 14

ENTRAIDE ET ENTREPRENEURS

Soutien bénévole apporté aux entrepreneurs en difficulté dans le but d'éviter les procédures collectives, les pertes d'emploi et de savoir faire. Ils sont accompagnés par un coach spécialisé pour retrouver leur potentiel décisionnel et par un parrainage technique et logistique afin que leur activité soit sauvegardée dans sa pérennité et son intégrité.

Contact : secretariat@eeFrance.fr
06 07 98 68 76F - Formulaire sur www.eefrance.fr

ANNEXES : COURRIERS TYPE

- Courrier type pour solliciter la bienveillance de l'URSSAF, RSI, DRFIP, DIRECCTE... si vous rencontrez des difficultés pour honorer certaines échéances,
- Courrier type pour solliciter une ouverture complémentaire le dimanche

LETTRÉ TYPE AUX ORGANISMES

Entreprise.....
Nom du Chef d'entreprise
Adresse.....
Tel
N° SIREN.....
N° d'affilié dans l'organisme

Organisme
A l'attention de Monsieur le Directeur
Adresse

A....., le.....

Objet : Difficultés suite au mouvement des « gilets jaunes »

Monsieur le

Je suis victime du mouvement des « Gilets Jaunes » et je rencontre une baisse de chiffre d'affaires / des problèmes d'approvisionnement.

Mon activité est actuellement suspendue et mes pertes sont importantes, environ.....€.

Je prévois X jours de fermeture.

Si possible :

Mon chiffre d'affaires [précisez la période] était de€ et ne pourra excéder pour cette même période [précisez la période].....€.

Cette situation me pose donc de graves problèmes de trésorerie.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir m'accorder à titre exceptionnel :

- un report de paiement de X mois pour un montant de :€

ou

- un étalement du paiement en X fois, aux échéances suivantes (à préciser),

J'ai demandé à la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde ou la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale -délégation Gironde, de me soutenir dans ma démarche et lui transmets un double du présent courrier.

Vous remerciant de votre bienveillante attention dans le cadre de ces circonstances exceptionnelles, je reste à votre disposition pour tous renseignements ou démarches complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le, l'assurance de mes salutations distinguées.

Signature

LETTRÉ DE DEMANDE D'OUVERTURE LE DIMANCHE

Entreprise.....
Nom du Chef d'entreprise
Adresse.....
Tel
N° SIREN

Destinataire
Adresse
CP - Ville

A....., le.....

Objet : Demande d'ouverture du dimanche suite au mouvement des « Gilets Jaunes »

Madame / Monsieur le Maire,

Conformément à la loi sur la fermeture obligatoire hebdomadaire, nous n'ouvrons pas le dimanche. Cependant, à l'occasion du mouvement des « Gilets Jaunes » et surtout après avoir consulté mes employés qui m'ont donné leur accord, je voudrais ouvrir exceptionnellement mon magasin pour le dimanche [date souhaitée].

Je me permets ainsi de vous envoyer la présente afin de vous demander une dérogation ponctuelle d'ouverture pour ce jour.

Vous remerciant par avance pour votre obligeance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments respectueux et dévoués.

Signature

QUESTIONNAIRE À REMPLIR EN LIGNE PAR LE DIRIGEANT

Flasher le QR Code

en téléchargeant QR Scanner



Lien questionnaire

<https://bit.ly/2UYw9ZU>